

ECOLE DE MUSIQUE DE BOIS-D'AMONT

Association « Union Instrumentale de Bois-d'Amont », déclarée Loi 1901

Mairie de Bois-d'Amont, 90 rue de Nostang-39220 Bois-d'Amont

Pré-inscriptions 2022-2023

ELEVE :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Niveau Scolaire :

PERE / MERE / TUTEUR :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

Mail :@.....

Je soussigné(e), autorise l'Union Instrumentale de Bois-d'Amont à photographier et filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'école de musique et à utiliser son image sur le site de l'association ainsi que dans la presse.

SIGNATURE :

ACTIVITE CHOISIE :

- Flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor d'harmonie, piano, guitare, batterie/percussions ;
- Musiques actuelles : cours collectifs Ados ou Adultes

Dans le cas d'une nouvelle inscription, merci de formuler 3 choix, car certaines classes peuvent être saturées.

1. 2. 3.

Conditions d'inscription :

- L'apprentissage d'un instrument est possible à partir de 6 ans. Le cours de Formation Musicale (FM = solfège) est inclus avec le cours d'instrument.
- La pratique collective (= orchestre) est obligatoire à partir de la quatrième année d'instrument, pour les vents, percussions et piano (orchestre d'harmonie selon le niveau).
- Les élèves s'engagent à participer aux manifestations organisées par l'école de musique (audition au printemps, concerts, examens, etc.)
- Les classes de guitare et trompette sont dispensées à Bois-d'Amont et les Rousses.

Toute année commencée est due.

La validation de votre pré-inscription se fera en fonction des places disponibles.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet :

*règlement des cours par chèques à l'ordre de « Ecole de musique de Bois-d'Amont »

*2 enveloppes timbrées par famille à votre adresse.

Le dossier à envoyer ou déposer à la mairie de Bois-d'Amont, 90 rue de Nostang, 39220 Bois d'Amont, à l'attention de l'école de musique.

Pour plus d'informations le 06 76 79 12 43 de 8h-21h ou SMS

Adhésion à l'association Les Rousses & Bois-d'Amont : 10 € par an et par élève
285 € par an et par élève

Autres communes :

+ Tarifs des cours (45mn)

- FM seule	75 € / trimestre
- Instrument à vent + FM	175 € / trimestre
- Percussions + FM	190 € / trimestre
- Piano ou guitare + FM	240 € / trimestre
- Musiques Actuelles (MA) (cours collectifs)	60 € / trimestre
- 1 ^{ère} Année instrumentale 6/8 ans (30mn)	30 % de réduction

Exemple ; le saxophone : cours individuel 45 minutes (dont FM inclus) chaque semaine :

10 € + 175 X 3 = 535 € pour une année scolaire (élève Bois-d'Amont – Les Rousses)

1 chèque de 185 € et 2 chèques de 175 €, encaissés au début de chaque trimestre : septembre, janvier, avril) ou un seul chèque ou virement de 535 €.

La première année de cours de tuba, trombone, et cor d'harmonie est offerte.

L'association prêtera l'instrument (l'adhésion et la FM seule sont facturées).

Les élèves participant avec assiduité à l'orchestre d'harmonie de l'Union Instrumentale bénéficieront du tarif « instruments à vent ».

Les élèves prenant des cours d'instruments et FM sont prioritaires pour l'ensemble de musiques actuelles.

Moyen de paiement : à l'inscription en un ou plusieurs chèques à l'ordre de Ecole de musique de Bois-d'Amont. Les chèques ne sont pas encaissés avant que le nouvel élève soit inscrit définitivement.
(Tout dossier sans règlement ne sera pas valable).

Rappel : **toute année commencée est due.**

J'ai lu et j'accepte les conditions de ce bulletin ainsi que le **règlement intérieur** de l'association, visible sur le site <http://embda39.wixsite.com/embda>

SIGNATURE :

